

Connexions

Bulletin d'information de la Commission des droits de la personne du Manitoba

Volume 4, numéro 6

juin 2004



Derrière : George Sarides, Nancy Flintoft, Jackie Gruber, Simon Gillingham, Cheryl Smith et Victor Schwartzman. Devant : Lora Wachtendorf, Patricia Knipe, Tracy Lloyd, Beatrice Watson, Pam Roberts et Donna Seale. Personnes absentes : Derek Legge, Pat Daniels et Lorraine Lambert

Félicitations à l'équipe manitobaine de la Conférence des jeunes sur les droits de la personne

Pour la troisième année de suite, la candidature de la Commission des droits de la personne du Manitoba a été présentée pour un Prix d'excellence du service au Manitoba. L'équipe de la Conférence des jeunes sur les droits de la personne a été reconnue parce qu'« elle a réussi à communiquer aux élèves que l'égalité des chances et l'absence de discrimination font partie de leurs droits et qu'elles sont non négociables ».

La conférence des jeunes est l'une des activités éducatives destinées au grand public les plus populaires de la Commission. La conférence s'est tenue en novembre 2003 à Winnipeg et a été l'occasion de présenter un nouvel atelier intitulé « Mia Momma », qui avait pour thème les droits des adolescentes enceintes et des mères adolescentes. Parmi les autres ateliers offerts, mentionnons « Taking Care of Business », sur les droits de la personne au travail, « Diversity Without Division », sur le harcèlement et l'intimidation, et « Not So Trivial Pursuit », un jeu-questionnaire sur les droits de la personne. Grâce à une cabine vidéo, les élèves ont également pu présenter leur point de vue sur des questions telles que l'intimidation, le harcèlement et la discrimination.

Le personnel a proposé d'élaborer et de présenter des ateliers visant à sensibiliser les étudiants du niveau postsecondaire au Code des droits de la personne. Une conférence pour la jeunesse a eu lieu par la suite à Thompson (Manitoba) en mars 2004.

THE MANITOBA
HUMAN RIGHTS
COMMISSION



LA COMMISSION DES
DROITS DE LA PERSONNE
DU MANITOBA

Les droits en question

par M^{me} Janet Baldwin, président

Promouvoir les droits de la personne

En tant qu'ancienne présidente de l'Association canadienne des Commissions et Conseil des droits de la personne, j'ai eu l'occasion de participer à la conférence annuelle de cette association. (Voir l'article plus loin.) Un des thèmes de la conférence cette année concernait la manière de mesurer les progrès en matière de droits de la personne au Canada. Alors qu'il peut s'avérer difficile d'évaluer les progrès « quantitatifs » et surtout « qualitatifs », nous constatons qu'il y a néanmoins eu des progrès dans certains domaines de la protection des droits de la personne, notamment en ce qui concerne les droits des femmes, des gais et des lesbiennes.

Avec de tels progrès, il est crucial de veiller à ne pas faire marche arrière. En effet, au cours de la campagne électorale fédérale, il y a eu des propos qui semblaient indiquer que les droits à l'égalité des femmes, des gais et des lesbiennes, pouvaient être menacés. Pour prendre un exemple, le plus haut tribunal du Canada en est venu à la conclusion que l'« orientation sexuelle » est un motif analogue à ceux énumérés dans l'article 15 de la Charte canadienne des droits de la personne et que toute personne a donc le droit d'être protégée de la discrimination, quelle que soit son orientation sexuelle. Mais malgré cela, certaines personnes, mentionnant que les rédacteurs de la Charte n'ont pas mis le terme « orientation sexuelle » dans la Charte, ont utilisé cet argument pour dire qu'il ne s'agit pas vraiment d'un droit et que la Cour suprême du Canada ne devrait pas faire dire à la Charte quelque chose qu'elle ne dit pas. On a également proposé que la Cour suprême du Canada retire sa référence en matière de mariage homosexuel, que le Parlement légifère pour réaffirmer la définition traditionnelle du mariage et que l'on ait recours à la disposition d'exemption si un jour le Parlement décidait d'invalider de telles dispositions législatives. On a de plus suggéré un « réexamen » de la liste des crimes motivés par la haine, liste qui a récemment été modifiée de façon à protéger les gais et les lesbiennes.

Il y a environ 70 ans, lors de la célèbre affaire « personne », on a déterminé que les femmes étaient bel et bien des « personnes » en vertu de la Loi constitutionnelle de 1867 et qu'elles avaient donc le droit d'être nommées au Sénat. Le lord Stankey a écrit que « L'Acte de l'Amérique du Nord britannique a planté au Canada un arbre vivant capable de grandir et de grossir dans ses limites naturelles ». Au lieu d'appuyer la doctrine de l'« arbre vivant » lorsqu'il est question d'interpréter les droits à l'égalité, certaines personnes aimeraient mieux tailler les branches et faire mourir les racines. Il nous faut tous devenir des personnes qui sont prêtes à défendre les droits de la personne pour que ces droits soient maintenus et continuent de croître.

Egalité des chances et absence de discrimination

Continuation du projet de traduction

Grâce au projet de traduction de la Commission des droits de la personne du Manitoba, le document des directives générales est maintenant offert en tagal. À ce jour, il est publié en anglais, français, espagnol, cri et tagal. Le document traite de sujets tels la discrimination, le harcèlement et le traitement différentiel. Il est offert dans les bureaux de la Commission et sera publié sur Internet dans l'avenir.

La Commission espère que ce document d'une page sera bientôt publié dans d'autres langues, telles le panjabi, l'italien, l'allemand et le cantonais.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M^{me} Patricia Knipe au 945-5512.

Conférence sur les droits de la personne à Ottawa

La directrice générale de la Commission, M^{me} Dianna Scarth, et la présidente, M^{me} Janet Baldwin, sont récemment revenues de la conférence annuelle de l'Association canadienne des Commissions et Conseil des droits de la personne (ACCCDP). La conférence, présentée à Ottawa cette année par la Commission canadienne des droits de la personne, avait pour thème « Les exigences courantes du travail de promotion et de protection des droits de la personne au Canada ». Les activités de la première journée étaient ouvertes au grand public et comprenaient, entre autres, des présentations et des colloques sur les développements récents dans les domaines des droits de la personne ainsi que sur le racisme et le profilage racial, la discrimination et les déficiences, l'indépendance et l'impartialité des institutions des droits de la personne au Canada, et la prévention de la discrimination. Il y a également eu une discussion avec des juristes composant le comité consultatif de la Commission canadienne des droits de la personne.

La seconde journée était réservée aux membres de l'ACCCDP et était axée sur les pratiques exemplaires en matière de gestion des plaintes, la prévention de la discrimination, le recours aux enquêtes et aux rapports spéciaux, l'utilisation des technologies de l'information aux fins du fonctionnement interne et de la sensibilisation publique, les questions juridiques entre sphères de compétence et les défis à relever pour évaluer les progrès en matière de droits de la personne au Canada.

Hommage à une activiste locale

Theresa Ducharme (1945-2004)

Theresa Ducharme s'est souvent décrite comme une activiste politique qui militait passionnément et bruyamment en faveur des droits des personnes handicapées, en plus d'être une femme et un être humain.

M^{me} Ducharme est née en 1945 au sein d'une grande famille très unie. En 1953, tout comme 2 300 autres Manitobaines et Manitobains, elle fut atteinte de polio. Cette grave maladie l'a laissée quadriplégique, dépendante d'un respirateur pour le restant de sa vie.

Dans la préface du livre autobiographique de M^{me} Ducharme intitulé *Life and Breath A Love Story*, M. Lloyd Axworthy a écrit que la plupart d'entre nous ne savons pas grand-chose sur la vie des personnes handicapées. Selon lui, « Nous ne sommes pas conscients de leurs luttes, frustrations et sentiments, et de leur désir de réussir à vivre une vie plus ou moins "normale" dans un monde qui est insensible à leurs besoins et qui ne fait rien pour les aider. »

M^{me} Ducharme a relevé plus de défis et a surmonté plus d'obstacles que la plupart d'entre nous ne rencontrerons au cours de notre vie. Elle a dû passer une grande partie de sa vie à l'hôpital, dans un poumon d'acier, atteinte de pneumonie et d'autres infections de la poitrine. Malgré cela, elle a néanmoins connu des succès au cours de sa vie. En 1976, M^{me} Ducharme, qui se déplaçait à l'aide d'un respirateur portable, a rencontré M. Clifford Ducharme, chauffeur de taxis pour personnes handicapées. Leur amitié, qui s'est transformée en relation amoureuse, a conduit à un mariage heureux qui a duré 25 ans. Pendant ces années, M^{me} Ducharme a lutté en faveur des personnes handicapées, afin qu'elles obtiennent de meilleurs services de transport, un meilleur accès aux immeubles et de meilleurs services lors des voyages par avion. Selon elle, tout le monde a droit à un traitement équitable, peu importe sa race, religion, déficience ou capacité.

« J'aimerais être un exemple de ce qu'une "handicapable" peut accomplir, si on lui donne sa chance. Je désire le faire au nom de tous ceux et celles qui n'ont pas eu de chance ni d'amour durant leur vie sur terre. »

*Theresa Ducharme
Extrait du livre *Life and Breath A Love Story* (traduction libre)*



Theresa a rencontré Clifford Ducharme en 1969 alors qu'il était conducteur de taxi pour personnes en fauteuil roulant. Ils se sont mariés en 1978. (Photographie avec la permission du Centre des sciences de la santé « Centrescope ».)



Prochainement dans l'édition été du bulletin Connexions

Un guide au site Web de la Commission des droits de la personne du Manitoba
www.gov.mb.ca/hrc